

AUTORITÉ PALESTINIENNE

Le Hamas doit cesser de prendre des civils pour cible

Index AI : MDE 21/006/2006

ÉFAI

Mardi 31 janvier 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a appelé ce mardi 31 janvier 2006 le Hamas (Mouvement de la résistance islamique) à prendre l'engagement sans équivoque de se conformer au droit international, de respecter les droits de tous les Palestiniens quelle que soit leur couleur politique et de renoncer à sa politique de prendre pour cible des civils israéliens.

« *Au moment où il s'apprête à former le prochain gouvernement de l'Autorité palestinienne, le Hamas ne doit épargner aucun effort pour mettre fin à la spirale de violence qui a coûté la vie à tant de civils palestiniens et israéliens* », a déclaré Amnesty International.

L'interdiction de prendre pour cible des civils est absolue en droit international. Elle s'applique à tous à tous moments, y compris aux peuples sous occupation luttant pour leur autodétermination et aux puissances occupantes.

La campagne d'attentats-suicides et d'attaques délibérées contre des civils israéliens menée par le Hamas et d'autres groupes armés constitue un crime contre l'humanité – l'un des crimes les plus graves au regard du droit international. Le Hamas doit renoncer publiquement à cette politique, s'engager à mettre fin à de telles attaques et coopérer pour traduire en justice ceux qui sont soupçonnés de les avoir planifiées ou d'y avoir pris part.

« *Les dirigeants et porte-paroles du Hamas ont souvent condamné les attaques israéliennes contre des Palestiniens, les qualifiant de violations du droit international. Mais ils n'ont cessé de chercher à justifier l'homicide de civils israéliens au nom de la résistance à l'occupation. Ils doivent reconnaître que le même droit international s'applique à eux – tant dans leur conduite vis-à-vis d'Israël qu'en matière de politique interne* », a déclaré Amnesty International.

L'engagement du Hamas à faire régner le calme (*tahadieh*), largement observé tout au long de l'année passée, est un pas positif mais insuffisant. Les fréquents tirs de roquettes Qassam, lancées depuis la bande de Gaza par des membres du Hamas sur les localités israéliennes proches, sèment la terreur chez les

habitants israéliens de ces zones. Bien qu'inefficaces la plupart du temps, ces roquettes ont tué et blessé plusieurs Israéliens au cours des années passées. De telles pratiques ne sauraient être tolérées en quelques circonstances que ce soit et doivent être immédiatement abandonnées.

Au niveau interne, le Hamas sorti majoritaire des urnes à l'occasion des élections parlementaires de la semaine dernière doit maintenant s'abstenir de toute action qui pourrait conduire à une aggravation de la situation des droits humains dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Il ne doit négliger aucun effort pour réduire les tensions et mettre fin aux luttes intestines entre factions qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes et généré un niveau d'insécurité élevé pour les Palestiniens ordinaires.

L'attitude des membres du Hamas, notamment leur usage irréfléchi d'armes et d'explosifs dans des zones résidentielles, a contribué à aggraver le chaos et à consolider une culture de la violence. L'impunité est devenue la règle, l'Autorité palestinienne n'étant jamais parvenue à s'attaquer à l'anarchie ambiante et à exiger des membres du Hamas et d'autres groupes armés – y compris ceux restés loyaux au Fatah – responsables d'attaques ayant tué ou blessé des passants palestiniens, qu'ils répondent de leurs actes.

« *La première mesure du Hamas devrait être de condamner ces violences et ce chaos et de s'engager à ce que ses membres ne prennent part à aucune action susceptible de mettre en danger directement ou indirectement la sécurité d'autres personnes. Il devrait s'engager clairement et publiquement à ne tolérer, de la part de ses membres ou militants, aucune action ou incitation visant à restreindre ou bafouer les droits humains d'autres Palestiniens en raison de leur appartenance à des tendances politiques différentes ou de leur genre* », a déclaré Amnesty International.

Le Hamas devrait également faire des propositions concrètes – conformes aux normes internationales en matière de droits humains – pour mettre fin à la violence entre factions et briser le cycle de l'impunité qui depuis trop longtemps protège les auteurs d'homicides et autres atteintes aux droits humains et s'engager à promulguer des lois en faveur de la justice et des droits humains des Palestiniens. Toute révision des lois et politiques existantes devrait veiller au respect des droits humains des femmes.

« *Dans le même temps les autorités israéliennes doivent également s'engager à se conformer au droit international et la*

communauté internationale, notamment les Nations unies et l'Union européenne, prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'elles le font », a déclaré Amnesty International.

En particulier, Israël doit mettre un terme aux exécutions extrajudiciaires et autres homicides illégaux de Palestiniens, à la destruction et la confiscation de maisons et de terres palestiniennes, à l'expansion des colonies israéliennes et à la construction d'un mur/barrière de 600 kilomètres de long à travers la Cisjordanie, ainsi qu'aux fermetures et barrages restreignant de façon arbitraire les déplacements des Palestiniens dans les territoires occupés, réduisant leur accès à l'emploi, à l'éducation et à la santé.

« La communauté internationale ne peut continuer à fermer les yeux sur le fait que de telles violations alimentent le cycle de la violence. Subordonner les droits humains à des considérations politiques ne fera qu'affaiblir la perspective d'arriver à une paix et une sécurité durables entre Israéliens et Palestiniens », a averti l'organisation. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>